Centre de mesures et d'interventions d'urgence Bureau des mesures d'urgence, de la planification et de la formation

Chargé de cours des Services d'urgence Niveau II NFPA 1041

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme des chargés de cours en services d'urgence

Clientèle cible:

Les personnes qui doivent posséder des connaissances plus approfondies des processus d'enseignement

Restrictions quant aux participants:

Tous les candidats doivent posséder une copie de la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA. Les **candidats aux services d'incendie** doivent posséder une copie de la 3^{ième} ou de la 4^{ième} édition des Fondements pour la lutte contre les incendies de l'IFSTA. **Les candidats des SMU** doivent posséder une copie du manuel actuel des IMU ou des TA.

Description du cours :

Durée: 36 heures

Ce cours est conçu pour fournir aux chargés de cours des connaissances plus approfondies des processus d'enseignement et des compétences concernant les essais et les évaluations

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent :

- L'identification des problèmes de formation
- Les types d'apprenants
- Le développement d'un plan de formation
- La planification de l'enseignement théorique
- La présentation des cours
- Les communications lors d'un travail d'équipe
- Les domaines d'apprentissage
- Les procédures d'essais et d'évaluations

Catalogue des formations en mesures et interventions d'urgence – Manitoba

Cours préalables :

Chargé de cours des services d'urgence Niveau I NFPA 1041.

Genre de formation :

On demande aux candidats de compléter des études en dehors des cours et une préparation lors des cours. Les candidats doivent lire la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA; on indiquera les chapitres dans la lettre de confirmation, avant le début des cours.

Taille de la classe:

Minimum 8, maximum 12

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College

Disponibilité du cours :

Veuillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais au 1-888-253-1488) et en ligne au http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc_calendar.html

<u>Frais :</u>

Les frais de ce cours sont de 325 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès:

Bureau du commissaire aux incendies Manitoba Emergency Services College 1601 VanHorne Avenue East Brandon, MB R7A 7K2

Tél.: 204-726-6855

Télécopieur : 204-726-6847 Sans frais : 1-888-253-1488 Courriel : <u>emerserv@govmb.ca</u> Formulaire de demande :

http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf

Commentaires additionnels:

<u>Certification</u>: on remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi un examen écrit et des évaluations pratiques. Les candidats doivent obtenir 75% lors de l'examen écrit et des évaluations pratiques.